

## MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES

Séance ordinaire du conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres, tenue le 13 avril 2015, à 19h30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du maire Dominic Tremblay et des conseillers suivants :

Violette Bouchard  
Patrice Desgagnés  
Viateur Tremblay

Ginette Claude  
Céline Dufour  
Noëlle-Ange Harvey

Tous membres du conseil et formant quorum.

### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2015

1. Adoption de l'ordre du jour du 13 avril 2015 ;
2. Dépôt des états financiers de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au 31 décembre 2014;
3. Signature officielle du contrat social tel que mentionné à la résolution #2015-03-66;
4. Mention d'honneur aux bénévoles de la Bibliothèque pour leur 15 ans d'engagement, Mme Isabelle Boudreault, Mme Line Dufour, Mme Nicole Lamontagne;
5. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars et des séances extraordinaires des 23 et 26 mars 2015 ;
6. Adoption des comptes payés et à payer du mois de mars 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 115 429.94\$;

#### **ADMINISTRATION / REPRÉSENTATIONS**

7. Invitation au Grand Bal Maritime du Musée maritime de Charlevoix;
8. Invitation à la 5<sup>ième</sup> édition du tournoi de golf de la Maison de la famille de Charlevoix;
9. Invitation au 20<sup>ième</sup> Gala de la réussite 2014-2015 du Centre d'Études en Charlevoix;
10. Invitation au maire pour assister à l'assemblée générale annuelle de la MMQ le 29 avril à Drummondville;

#### **LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME / COMMUNICATIONS**

11. Paiement de la facture #40 du Petit Coin de Paradis pour la location du stationnement de la piste multifonctionnelle saison 2014-2015;
12. Dépôt des états financiers des Moulins au 31 décembre 2014
13. Versement de l'aide financière aux Moulins;
14. Demande de don de la Fabrique de Baie-Saint-Paul;
15. Demande de Sport Action pour l'aide financière pour l'activité hockey;
16. Demande de Sport Action pour l'utilisation de l'entrepôt et l'aide financière pour l'opération Glou-glou;
17. Dépôt des comptes-rendus des rencontres du 10 mars et 7 avril du comité de recommandation de la Halte multifonctionnelle;
18. Recommandation du comité pour le nom de la Halte multifonctionnelle du 2191, chemin des Coudriers;
19. Tirage du gagnant parmi les personnes ayant suggéré le nom retenu pour la halte;
20. Recommandation d'aller en appel d'offres pour l'affichage de la halte multifonctionnelle;
21. Recommandation d'achat d'une plaque pour souligner les partenaires financiers de la halte;
22. Recommandation d'offrir la location d'espace à la halte multifonctionnelle;
23. Recommandation d'achat d'un appareil de diffusion pour la halte multifonctionnelle;
24. Recommandation d'installation d'un boyau d'arrosage avec minuterie;
25. Participation financière au projet Quai de l'Anse;
26. Offre d'emploi pour le camp de jour 2015;

#### **EDUCATION / FAMILLE / SANTÉ**

27. Invitation à devenir membre corporatif de La Marée;
28. Dépôt des procès verbaux de la Corporation Restons Chez Nous du 14 juin 2013 au 3 avril 2015;
29. Invitation à collaborer à la tournée des municipalités pour le projet Vieillir chez soi : aide à l'entretien de l'habitat;

#### **TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS**

30. Paiement de la facture NDA-1420-600-2 pour l'appel d'offres pour l'atelier isolé;

### **INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE**

31. Dépôt du rapport du plan de mise en œuvre pour les 3 premières années du plan quinquennal du schéma de couverture de risque;
32. Formation de certains pompiers pour l'obtention des permis concernant l'opération du zodiac;

### **URBANISME**

33. Adoption du second projet de règlement #2015-06 règlement modifiant le règlement de zonage dans le but d'inclure les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01;
34. Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour une modification au zonage suite à la demande de Tourbière Pearl;
35. Mandat à Picard et Picard, arpenteurs géomètres, pour la description technique sur une partie des lots 259, 260, 261 et des lots 249, 250, 251;
36. Demande d'appui d'Excavation de l'Isle auprès de la CPTAQ pour une prolongation du délai de validité de l'autorisation accordée au dossier #358690;
37. Demande d'appui de M. Normand Tremblay auprès de la CPTAQ pour une autorisation d'établir un centre équestre;
38. Demande de modification au zonage du Dr Éthier;
39. Vente d'une partie d'un ancien chemin public désaffecté en faveur de monsieur Guy Dufour;
40. Dépôt du Guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix;
41. Dépôt du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Charlevoix;

### **VARIA**

42. Rencontres et représentations;
43. Période de questions;
44. Levée de la séance.

### **#2015-04-93 Adoption de l'ordre du jour du 13 avril 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour du 13 avril 2015 en gardant le varia ouvert.

### **#2015-04-94 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2014 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les états financiers de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres tels que préparés par la firme Aubé Ancil Pichette et Associés, comptables agréés pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

### **Signature officielle du contrat social tel que mentionné à la résolution #2015-03-66**

Tel que le précisait la résolution #2015-03-66, le contrat social est signé en présence des présidente et vice-présidente du club de l'âge d'or Les Insulaires.

### **Mention d'honneur aux bénévoles de la Bibliothèque pour leur 15 ans d'engagement**

Les bénévoles Mme Line Dufour et Mme Nicole Lamontagne étant absente, c'est Mme Isabelle Boudreault qui reçoit pour chacune un certificat et un bouton de revers en remerciement pour leurs 15 années de bénévolat

### **#2015-04-95 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 mars et des séances extraordinaires des 23 et 26 mars 2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars ainsi que les procès-verbaux des 23 et 26 mars 2015.

### **#2015-04-96 Adoption des comptes payés et à payer du mois de mars 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 115 429.94\$**

Il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les comptes payés et à payer du mois de mars 2015 de la municipalité de l'Isle-aux-Coudres au montant de 115 429.94\$.

<b>COMPTES PAYÉS MARS 2015</b>	
Masse salariale	12 801.98 \$
Dominic Tremblay (salaire du maire)	951.05 \$
Noëlle-Ange Harvey (salaire conseillère)	1 028.99 \$
Patrice Desgagnés (salaire de conseiller)	1 228.99 \$
Ginette Claude (salaire de conseillère)	1 228.99 \$
Viateur Tremblay (salaire de conseiller)	1 028.99 \$
Céline Dufour (salaire de conseillère)	828.99 \$
Violette Dufour (salaire de conseillère)	628.99 \$
Dominic Tremblay (remboursement cellulaire + frais de déplacement)	302.65 \$
Classique Course de Chiens 2015	500.00 \$
Conférence Régionale de Élus de la Capitale-Nationale (formation)	80.00 \$
Filtrum (paiement retenue)	4 731.22 \$
Yvan Tremblay (dénégement 2014-2015)	600.00 \$
Société de l'Assurance Automobile du Québec	4 624.28 \$
Coop Fédérée	1 551.11 \$
Bell Mobilité	97.89 \$
Pétro-Canada	250.08 \$
Pétroles Irving	483.06 \$
Hydro Québec	1 853.97 \$
VISA	1 092.27 \$
Revenu Canada (remises Mars 2015)	3 207.53 \$
Revenu Québec (remises Mars 2015)	7 333.33 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>46 434.36 \$</b>
<b>COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC</b>	
Hydro Québec	3 348.90 \$
Bell Canada	84.56 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>3 433.46 \$</b>
<b>COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'ÉGOUT</b>	
Hydro Québec	
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>0.00 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER</b>	
9101-3243 Québec Inc. (contrat déneigement + déneigement halte)	27 800.96 \$
A. Tremblay & Frères	886.17 \$
Aréo-Feu (équipement incendie)	1 012.45 \$
Association des Chefs Pompiers (congrès annuel + cotisation annuelle)	728.94 \$
Association des Directeurs Municipaux (congrès annuel)	561.08 \$
Autobus Marcel Harvey (transport adapté)	2 155.78 \$
Claudine Hovington	277.47 \$
Communication Charlevoix (téléavertisseurs mars2015 )	466.83 \$
Reseau Biblio de la Capitale-Nationale	675.44 \$
Educ Expert (1er versement formation pompiers)	4 786.69 \$
Excavation de l'Isle (dénégement patinoire)	1 365.33 \$
Énergie et Ressources naturelles Québec	104.00 \$
Enterpôt du Hockey Pierre Bertrand (Achat patin femme)	146.29 \$
Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc.(réparation bardeaux)	1 437.19 \$
Extincteurs Charlevoix	163.09 \$
G.G.M. Baie St-Paul (NAPA)	1 290.64 \$
Hebdo Charlevoisien	407.24 \$
Louise Vidricaire (traduction anglais)	1 265.14 \$

Lynda Tremblay (ménage édifice municipal)	1 341.67 \$
Martin Tremblay (locations mars)	216.00 \$
MRC Charlevoix	29.23 \$
P.G. Solutions	407.99 \$
ProJCiel	382.26 \$
Promotion AT (produits nettoyage)	246.74 \$
Quincaillerie Dufour	2 303.62 \$
La Table Agro-Touristique de Charlevoix	115.00 \$
S. Côté Électrique Inc.	2 355.83 \$
Valère d'Anjou (café)	66.00 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>52 995.07 \$</b>
<b>COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT</b>	
Environex	609.91 \$
Chemaction	217.24 \$
Conval Québec	1 133.20 \$
Atlas Copco	7 754.93 \$
Hall Chem	885.31 \$
Excavations de l'Isle	709.98 \$
Pompaction	1 214.07 \$
Quincaillerie Dufour	42.41 \$
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>12 567.05 \$</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>115 429.94 \$</b>

## **ADMINISTRATION**

### **Invitation au Grand Bal Maritime du Musée maritime de Charlevoix**

Cette invitation est refusée

### **Invitation à la 5<sup>ième</sup> édition du tournoi de golf de la Maison de la Famille de Charlevoix**

Cette invitation est refusée

### **#2015-04-97 Invitation au 20<sup>ième</sup> Gala de la réussite 2014-2015 du Centre d'Études Collégial en Charlevoix**

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de participer au 20<sup>ième</sup> Gala de la réussite 2014-2015 du Centre d'Études Collégial en Charlevoix pour un montant de 50\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2015-04-98 Invitation au maire pour assister à l'assemblée générale annuelle de la MMQ le 29 avril à Drummondville**

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le maire pour assister à l'assemblée générale annuelle de la MMQ le 29 avril 2015 à Drummondville. Par la présente, les frais inhérents à cette résolution et leur paiement sont autorisés

## **LOISIRS / CULTURE / PATRIMOINE / TOURISME / COMMUNICATIONS**

### **#2015-04-99 Paiement de la facture #40 du Petit Coin de Paradis pour la location du stationnement de la piste multifonctionnelle saison 2014-2015**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés, secondé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu d'autoriser le paiement de la facture #40 du Petit Coin de Paradis pour la location du stationnement de la piste multifonctionnelle saison 2014-2015 pour un montant de 500\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés. Le conseiller Viateur Tremblay indique son intérêt pécuniaire pour le sujet, n'a pas participé à la discussion, s'est abstenu de voter et n'a pas tenté d'influencer le vote.

#### **#2015-04-100 Dépôt des états financiers des Moulins au 31 décembre 2014**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les états financiers des Moulins de l'Isle-aux-Coudres au 31 décembre 2014.

#### **#2015-04-101 Versement de l'aide financière aux Moulins**

Il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de l'aide financière au fonctionnement au montant de 16 412\$ pour l'année 2015 ainsi que la participation municipale au projet de rénovation des Moulins pour un montant de 20 000\$ pour un total de 36 412\$. Ces montants étant déjà prévus au budget, la dépense et le paiement sont autorisés.

#### **#2015-04-102 Demande de don de la Fabrique de Baie-Saint-Paul**

Considérant que les commissions scolaires n'assument plus l'enseignement religieux à l'école et que cette responsabilité a été remise aux paroisses;

Considérant que la Fabrique de Baie-Saint-Paul mettra prochainement en marche un service de catéchèse pour les jeunes de l'Isle-aux-Coudres;

Considérant que pour permettre aux jeunes de profiter des mêmes technologies qu'ils utilisent à l'école, il est nécessaire d'acquérir un ordinateur portable pour projeter de vidéos et se connecter sur Internet pour travailler avec des sites de catéchèses interactifs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don de 300\$ à la Fabrique de Baie-Saint-Paul, ce montant devant servir à mettre en place un service de catéchèse pour les jeunes de l'Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

#### **#2015-04-103 Demande de Sport Action pour l'aide financière pour l'activité hockey**

Il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de 500\$ à Sport Action pour l'activité hockey, tel que prévu au budget. Par la présente, le paiement est autorisé.

#### **#2015-04-104 Demande de Sport Action pour l'utilisation de l'entrepôt et l'aide financière pour l'opération Glou-glou**

Il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder l'utilisation de l'entrepôt municipal pour l'activité Glou-glou et de faire un don de 1000\$ à Sport Action pour cette activité de nettoyage des chemins municipaux, tel que prévu au budget. Par la présente, le paiement est autorisé.

#### **#2015-04-105 Dépôt des comptes-rendus des rencontres du 10 mars et du 7 avril du comité de recommandation de la halte-multifonctionnelle**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les comptes-rendus des rencontres du 10 mars et du 7 avril 2015 du comité de recommandation de la halte-multifonctionnelle.

#### **#2015-04-106 Nom de la halte-multifonctionnelle du 2191, chemin des Coudriers**

Considérant qu'un concours a été lancé à la population de l'Isle-aux-Coudres pour trouver le nom de la halte-multifonctionnelle, que 76 personnes ont participé et que 51 noms différents ont été suggérés;

Considérant que le comité de recommandation a retenu 5 noms et que leur recommandation est : La halte du Pilier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer la halte multifonctionnelle du 2191, chemin des Coudriers, Halte du Pilier.

#### **#2015-04-107 Tirage du gagnant parmi les personnes ayant suggéré le nom retenu pour la halte**

Tel que le prévoit la résolution #2015-03-61, le tirage ayant eu lieu devant le public, il est proclamé que le gagnant est M. Gaston Dufour du 1492, des Coudriers. Monsieur Dufour sera invité à rencontrer Mme Marie Dufour au bureau municipal pour recevoir son prix d'une valeur de 100\$.

#### **Appel d'offres pour l'affichage de la halte multifonctionnelle**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

### **Achat d'une plaque pour souligner les partenaires financiers de la halte**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

### **#2015-04-108 Location d'espace à la halte multifonctionnelle**

Tel que recommandé par le comité de la halte, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'offrir la location d'espace à la halte par le biais de la télévision communautaire, le journal le Phare et le publisac. Les frais inhérents cette résolution et leur paiement sont par la présente autorisés.

### **#2015-04-109 Achat d'un appareil de diffusion pour la halte multifonctionnelle**

Tel que recommandé par le comité de la halte, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer un budget de 800\$ plus taxes à l'achat d'appareil de diffusion pour la halte. Cet appareil sera fixé au mur et présentera l'Isle-aux-Coudres aux visiteurs. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés à même le budget pacte rural 2015.

### **Installation d'un boyau d'arrosage avec minuterie**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

### **#2015-04-110 Participation financière au projet Quai de l'Anse**

Il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers d'augmenter la participation financière de la municipalité au projet du Quai de l'Anse de 2200\$ pour un total de participation financière totale de 4200\$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2015-04-111 Offre d'emploi pour le camp de jour 2015**

Considérant que nous avons obtenu un poste de 40 heures semaine pour 8 semaines d'Emploi Été Canada 2015 pour notre camp de jour municipal;

En conséquence il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de faire paraître une offre d'emploi pour 2 animateurs(trices) du camp de jour 2015. Les entrevues seront réalisées par la conseillère responsable des ressources humaines Mme Céline Dufour et la directrice générale vers la mi-mai.

## ***EDUCATION / FAMILLE***

### **#2015-04-112 Invitation à devenir membre corporatif de La Marée**

Il est proposé par la conseillère Violette Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers de devenir membre corporatif de La Marée dont la mission est le soutien des proches, parents et collègues qui sont près d'une personne ayant une problématique en santé mentale, au coût de 25\$ pour l'année 2015-2016. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

### **#2015-04-113 Dépôt des procès-verbaux de la Corporation Restons Chez Nous du 14 juin 2013 au 3 avril 2015**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer les procès-verbaux de la Corporation Restons Chez Nous du 14 juin 2013 au 3 avril 2015

### **#2015-04-114 Invitation à collaborer à la tournée des municipalités pour le projet Vieillir chez soi : aide à l'entretien de l'habitat**

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir un budget d'un maximum de 100\$ pour offrir une collation lors de la rencontre de consultation publique dans notre municipalité concernant le projet Vieillir chez soi : Aide à l'entretien de l'habitat. La rencontre est prévue le 22 avril à 14h à la maison des Aînés. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

## ***TRANSPORT / VOIRIE / TRAVAUX PUBLICS***

### **#2015-04-115 Paiement de la facture NDA-1420-600-2 pour l'appel d'offres pour l'atelier isolé**

Considérant la résolution #2014-05-205, donnant le mandat à l'architecte Normand Desgagnés pour préparer l'appel d'offres, les plans et devis et la surveillance des travaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Viateur Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture #NDA-1420-600-2 de Normand Desgagnés Architecte pour un montant de 574.88\$ taxes incluses. Par la présente le paiement est autorisé.

### ***INCENDIE / SÉCURITÉ CIVILE***

#### **#2015-04-116 Dépôt du rapport du plan de mise en œuvre pour les 3 premières années du plan quinquennal du schéma de couverture de risque**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport du plan de mise en œuvre pour les 3 premières années du plan quinquennal du schéma de couverture de risque.

#### **#2015-04-117 Formation de certains pompiers pour l'obtention des permis concernant l'opération du zodiac**

Considérant que pour opérer un zodiac, certaines formations sont obligatoires;

Considérant que pour la sécurité des insulaires et des visiteurs, le service incendie s'est procuré un zodiac;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'inscrire 4 pompiers à la formation FUM qui se donne à l'Isle-aux-Coudres le 22 avril prochain;

Que ces mêmes pompiers soient inscrits à une formation «Capitaine moins de 60 tonnes» donnée par M. Richard Tremblay à l'Isle-aux-Coudres;

Que ces pompiers se procurent un numéro CDN auprès de Transport Canada qui leur permettra de suivre ces 2 formations;

Qu'un budget de 150\$ par pompier soit autorisé pour ces formations;

Que par la présente, la dépense, les frais inhérents et leurs paiements soient et sont autorisés.

### ***URBANISME***

#### **#2015-04-118 Adoption du second projet de règlement # 2015-06 ayant pour objet d'autoriser les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01**

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Isle-aux-Coudres a adopté un règlement #2009-08 intitulé : « *Règlement de zonage* », pour l'ensemble de son territoire et que ce règlement est entré en vigueur le 11 juin 2009 et que ce règlement peut faire l'objet d'amendements;

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Isle-aux-Coudres peut modifier son *règlement de zonage* ainsi que ses amendements conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

**ATTENDU QUE** la municipalité de L'Isle-aux-Coudres estime qu'il y a lieu d'autoriser les résidences de tourisme (maison de location) et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01 (La zone H-01 est située du côté sud de l'île et elle est contiguë au secteur de Saint-Louis);

**ATTENDU QUE** l'aménagement d'une halte multifonctionnelle est souhaitable dans la zone H-01 afin de répondre aux besoins des passants, des touristes, des cyclistes, des adeptes du kitesurf et autres activités de plein air;

**ATTENDU QUE** la halte multifonctionnelle offrira des services divers comme la location, la vente ou la réparation d'équipements sportifs et de plein air (vélo, kitesurf, etc.). La halte multifonctionnelle servira aussi de vitrine pour les produits ou services offerts sur l'île: Offre de produits alimentaires, souvenirs, information, publicité, etc. La halte sera également dotée d'équipements variés comme des tables de pique-nique, poubelles, compresseur d'air (vélo), et de l'eau sous pression pour rincer l'équipement nautique, etc.;

**ATTENDU QUE** le nombre de halte multifonctionnelle sera limité (contingenté) à une seule dans la zone H-01.

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a adopté, par résolution, un premier projet de règlement #2015-06 à la séance ordinaire du 09 mars 2015;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de l'Isle-aux-Coudres a tenu une assemblée de consultation publique sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015;

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers

**QUE** le second projet de règlement #2015-06 intitulé : «Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'autoriser les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01 » soit adopté;

**QUE** ce second projet de règlement contient des dispositions portant sur une matière susceptible d'approbation référendaire telle que le prévoit la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

**QUE** la directrice-générale de la municipalité est autorisée par les présentes à afficher au bureau de la municipalité, tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du second projet de règlement #2015-06 soit transmise à la MRC de Charlevoix;

## **SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #2015-06**

Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'autoriser les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01.

### **Article 1 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de «*Règlement ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'autoriser les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01*» et porte le #2015-06;

### **Article 3 OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'autoriser les résidences de tourisme et une halte multifonctionnelle dans la zone H-01.

### **Article 4 AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le Règlement numéro 2009-08 intitulé «*Règlement de zonage*» ainsi que ses amendements, est modifié par les dispositions suivantes :

**4.1** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de l'usage particulier "5834" (résidence de tourisme) vis-à-vis la colonne H-01 et la rangée 58 Hébergement et restauration.

**4.2** L'article 2.3 intitulé : « **Classification des constructions et des usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de l'usage particulier "7712 Halte multifonctionnelle" après la classe d'usage 76 Parc.

**4.3** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de l'usage particulier "7712 note 4" (halte multifonctionnelle) vis-à-vis la colonne H-01 et la rangée 7 Culturelle, récréative et de loisirs.

**4.4** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de l'usage particulier "5814 note 2" (casse-croute) vis-à-vis la colonne H-01 et la rangée 58 Hébergement et restauration.

**4.5** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de la sous-classe "595 note 2" (vente au détail d'articles de sport) vis-à-vis la colonne H-01 et la rangée 59 Autres activités de vente au détail.

**4.6** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :



- l'ajout d'une puce "● note 2" vis-à-vis la colonne H-01 et la rangée 54 Vente au détail de produit de l'alimentation.

**4.7** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- l'ajout de "note 3" s'appliquant à la sous-classe 746 située sous la colonne H-01 et la rangée 74 Activité récréative.

**4.8** L'article 4.3 intitulé : « **GRILLE DES SPÉCIFICATIONS / Groupe et classe d'usages** » est modifié de la manière suivante :

- La section intitulée "Note" en bas de page est modifiée par l'ajout des notes suivantes:

"Note 2: L'usage doit être intégré à une halte multifonctionnelle"

"Note 3: L'usage peut être exercé à titre principal ou être intégré à une halte multifonctionnelle"

"Note 4: Une seule halte multifonctionnelle est autorisée dans la zone H-01 (contingemment)"

**4.9** Le sous article 13.1.2.1 intitulé : « **Exceptions particulières applicables à la halte multifonctionnelle** » est ajouté comme suit :

**"13.1.2.1 Exceptions particulières applicables à la halte multifonctionnelle**

Les dispositions suivantes relatives aux enseignes ne s'appliquent pas à l'usage "7712 Halte multifonctionnelle" situé dans la zone H-01:

- Le point 7 du sous article 13.1.3;
- Le point 9 du sous article 13.1.3 cependant, les enseignes de papier ou de carton demeure interdites;
- Le point 11 du sous article 13.1.3, à la condition toutefois que l'enseigne publicitaire soit localisée en cour arrière;
- Le 1<sup>er</sup> alinéa du sous article 13.1.4;
- Le sous article 13.1.7;
- Le 2<sup>e</sup> alinéa du sous article 13.1.9, une hauteur maximale de 10m est néanmoins exigée;
- Le sous article 13.2.1 (normes régissant les enseignes commerciales dans les zones d'habitation et de villégiature);
- Le sous article 13.4.2

**Article 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-AUX-COUDRES CE 13IÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE QUINZE

---

DOMINIC TREMBLAY,  
MAIRE

---

JOHANNE FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE

**#2015-04-119 Mandat au service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour une modification réglementaire suite à la demande de Tourbière Pearl**

Considérant que Tourbière Pearl demande une modification règlementaire et accepte de payer les frais s'y rattachant;

Considérant que le conseil autorise la modification règlementaire telle que travaillée avec M. Stéphane Chaîné du service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour faire la modification règlementaire demandée par Tourbière Pearl et que les coûts associés à cette modification soient facturés à Tourbière Pearl tel qu'entendu avec eux soit un montant de plus ou moins 800\$ plus les frais de publication.

**#2015-04-120 Mandat à Picard et Picard, arpenteurs géomètres, pour la description technique sur une partie des lots 259, 260, 261 et des lots 249, 250 et 251**

Considérant que la description technique pour les lots 259, 260, 261, 249, 250 et 251 est nécessaire pour la demande d'exclusion à la CPTAQ par la MRC;

Considérant l'offre de Picard et Picard datée du 24 septembre 2014;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Claude et résolu à l'unanimité des conseillers de donner le contrat à Picard et Picard, Société professionnelle d'Arpenteurs-Géomètres pour faire la description technique sur une partie des lots 259, 260 et 261 pour un montant approximatif de 1445\$ plus taxes et celle des lots 249, 250 et 251 pour un montant approximatif de 2 645\$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

**#2015-04-121 Demande d'appui d'Excavation de l'Isle auprès de la CPTAQ pour une prolongation du délai de validité de l'autorisation accordée au dossier #358690**

Considérant que Excavation de l'Isle présente une demande de prolongation de délai de validité de l'autorisation accordée au dossier 358690 auprès de la CPTAQ;

Considérant que l'inspecteur de la Municipalité a fourni une attestation confirmant que cette demande ne contrevient pas aux règlements municipaux;

Considérant les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégories 2-3-4 Catégories 2-3-4
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement et de protection animale	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture	N/A
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région	N/A
8	La construction de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	N/A
9	L'effet sur le développement économique de la région	Oui
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie	N/A

Considérant que la demande de Excavation de l'Isle auprès de la CPTAQ est une demande de prolongation de délai;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Excavation de l'Isle inc. auprès de la CPTAQ, pour la prolongation du délai de validité de l'autorisation accordée au dossier 358690.

**#2015-04-122 Demande d'appui de M. Normand Tremblay auprès de la CPTAQ pour une autorisation d'établir un centre équestre**

Considérant que la demande de M. Normand Tremblay ne contrevient pas à la réglementation municipale;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Céline Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de M. Normand Tremblay auprès de la CPTAQ pour l'établissement d'un centre équestre.

**2015-04-123 Demande de modification réglementaire du Docteur Éthier**

Considérant que le Docteur Éthier demande une modification réglementaire et qu'il accepte de payer les frais s'y rattachant;

Considérant que le conseil autorise la modification telle que suggérée par M. Stéphane Chaîné du service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Violette Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'urbanisme de la MRC de Charlevoix pour faire la modification réglementaire demandée par le Docteur Éthier et que les coûts associés à cette modification soient facturés au Docteur Marcel Éthier tel qu'entendu avec lui soit un montant de plus ou moins 400\$ plus les frais de publication.

**#2015-04-124 Vente par la municipalité de l'Isle-aux-Coudres en faveur de monsieur Guy Dufour d'une partie d'un ancien chemin public au cadastre de la Paroisse de Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, circonscription foncière de Charlevoix**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Dufour est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 27, Paroisse Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, circonscription foncière de Charlevoix 2, contigu à une partie d'un ancien chemin public désaffecté;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Dufour occupe depuis presque quarante (40) ans ladite partie de l'ancien chemin public;

**CONSIDÉRANT** l'adoption par la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres, le 15 juin 1998, du « *Règlement #98-08 relatif à la fermeture d'une section de l'ancien chemin public désaffecté traversant le lot 27-P* »;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun acte de cession ou de vente de la partie de l'ancien chemin public désaffecté occupée par monsieur Guy Dufour n'est intervenue dans le passé entre ce dernier et la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres;

**CONSIDÉRANT** que la partie de l'ancien chemin public occupée par monsieur Guy Dufour a fait l'objet d'un plan cadastral aux fins de division d'une partie du territoire pour devenir le lot numéro MILLE CENT VINGT-DEUX (1122), préparé par monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 2 avril 2015, sous le numéro 6623 de ses minutes, dont une photocopie dudit plan cadastral est annexée à la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Dufour paie des impôts fonciers sur cette partie de l'ancien chemin public depuis qu'il est propriétaire de son immeuble contigu;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Guy Dufour désire régulariser la situation et, qu'à cet effet, il est nécessaire qu'il acquière cette parcelle;

**En conséquence**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers:

**QUE** la Municipalité signe le plan cadastral aux fins de créer le lot numéro MILLE CENT VINGT-DEUX (1122), préparé par monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 2 avril 2015, sous le numéro 6623 de ses minutes, dont une photocopie dudit plan cadastral est annexée à la présente résolution;

**QUE** la Municipalité vende à monsieur Guy Dufour, la parcelle de l'ancien chemin public contiguë à sa propriété, laquelle sera connue et désignée sous peu comme étant le lot numéro MILLE CENT VINGT-DEUX (1122), Paroisse de Saint-Louis-de-l'Isle-aux-Coudres, circonscription foncière de Charlevoix 2;

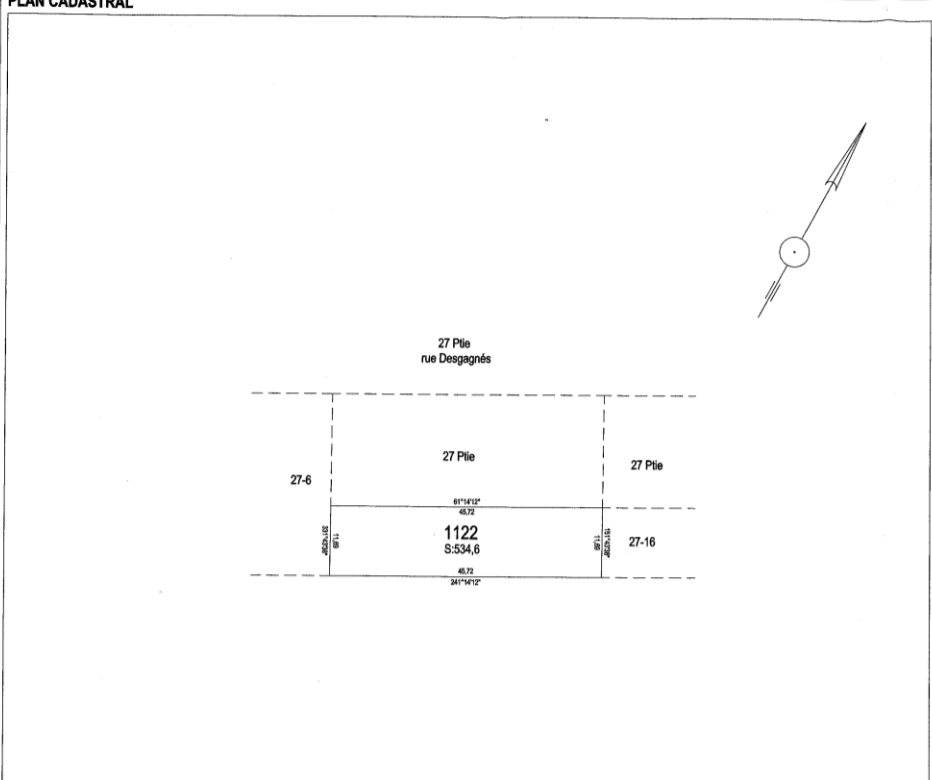
**QUE** ladite vente soit consentie sans aucune garantie de la part de la Municipalité, à l'exception que la Municipalité se porte garante qu'elle est propriétaire pour bons et valables titres de l'immeuble lui découlant de l'application de la loi;

**QUE** cette vente soit faite en contrepartie de la somme de CENT DOLLARS (100 \$) plus la T.P.S. et la T.V.Q. applicables, payables comptant à la signature de l'acte notarié;

**QUE** tous les frais et honoraires de la vente, des copies et frais d'inscription soient à la charge de monsieur Guy Dufour;

**QUE** monsieur Dominic Tremblay, maire, et madame Marie Dufour, secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le plan cadastral et l'acte de vente de la parcelle ci-avant décrite, à signer tous les documents utiles et nécessaires dans le présent dossier et convenir de toutes clauses, charges et conditions jugées utiles ou nécessaires pour donner effet à la présente résolution et généralement faire tout ce qu'ils jugeront utile et nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

## Annexe résolution #2015-04-124

PLAN CADASTRAL			
		Les directions apparaissant sur ce document sont conventionnelles. Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.	
		DOSSIER: 1069108	ÉCHELLE: 1: 500
Lot(s)	Propriété(s)		
1122	Municipalité de L'Isle-aux-Coudres (Lot)		
Division d'une partie du territoire			
LOT(S) CRÉÉ(S): 1122			
Cadastré: Paroisse de Saint-Louis-de-l'Île-aux-Coudres Circonscription foncière: Charlevoix No 2 Municipalité(s): L'Isle-aux-Coudres (Municipalité) Fait conformément aux dispositions de l'article 3043, al.1 C.c.Q. Préparé à Bale-Saint-Paul			
Signé numériquement par: Dave Tremblay a.-g. (Matricule 2296)			
Minute: 6623 date du 2 avril 2015 Dossier a.-g.: 2007-007			
Copie authentique de l'original.		le	
Pour le ministre			

### **#2015-04-125 Dépôt du Guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le Guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix produit par la MRC de Charlevoix et le CLD de la MRC de Charlevoix.

### **#2015-04-126 Dépôt du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Charlevoix**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Charlevoix incluant le portrait du territoire et des activités agricoles, le diagnostic et le plan d'action.

### ***VARIA***

### **#2015-04-127 Motion de félicitations**

Motion de félicitations est donnée par la conseillère Noëlle-Ange Harvey à la Cidrerie Verger Pedneault pour la performance de leurs produits et les médailles remportées.

### **#2015-04-128 Dépôt d'une demande de M. André Tremblay, chemin des Prairies**

Il est résolu à l'unanimité de déposer la demande de M. André Tremblay du 90, chemin des Prairies pour de l'éclairage de rue.

### **#2015-04-129 Période de questions**

La période de questions est ouverte à 21h03, les questions ayant toutes été répondues, la période de questions est fermée à 21h21.

La conseillère Noëlle-Ange Harvey s'absente de la séance à 21h05 et est de retour à 21h07.

### **#2015-04-130 Levée de la séance**

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance ordinaire du mois d'avril à 21h22.

\_\_\_\_\_  
Dominic Tremblay, maire

\_\_\_\_\_  
Johanne Fortin, Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation

prévue à la séance du conseil municipal du 11 mai 2015. En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.